

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU BAZADAIS

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 13 avril, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 5 avril 2016, s'est réuni en session ordinaire au Siège de la Communauté de Communes à Bazas, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Claudine COLLAVINI, Olivier DUBERNET, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Viviane DURANTAU, Frédérique FAGET, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Sophie METTE, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Bruno DREUMONT, Nathalie DUROUCHOUX, Yvette GARDERE, Morgane LE COZE, Philippe LEFEBVRE, Jean YVES

Secrétaire de séance : Sophie METTE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut délibérer.

N° de délibération	Objet	Adoption
DE_13042016_01	Vote du budget du CIAS 2016	Unanimité
DE_13042016_02	Vote du budget du SAAD 2016	Unanimité
DE_13042016_03	Augmentation du tarif horaire de l'aide à domicile	Unanimité

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- RAPPORT N°1 : VOTE DU BUDGET DU CIAS

Monsieur le Président présente le budget du CIAS. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **308 738 €**.

PRESENTATION DU BUDGET CIAS			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	308 738,00	308 738,00
	investissement	0,00	0,00
REPORTS 2015	en fonctionnement (002)	0,00	0,00
	en investissement (001)	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
	TOTAL	308 738,00	308 738,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	fonctionnement	0,00	0,00
	investissement	0,00	0,00
	TOTAL à reporter en 2016	0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	308 738,00	308 738,00
	investissement	0,00	0,00
	TOTAL	308 738,00	308 738,00

Ce budget constate la subvention d'équilibre prévisionnelle (308 738 €) versée par le budget principal pour financer le besoin en financement :

- du CIAS au titre de l'adhésion au CLIC Sud-Gironde en 2016 : **13 171.20 €** inscrits à l'article 6573 ;
- et du budget annexe du SAAD : **295 566 €**. Cette subvention sera réajustée en fin d'année en fonction de l'activité du service d'aide à domicile.

- **Olivier DUBERNET** souligne que des économies doivent être recherchées au niveau des remboursements des frais de déplacements des agents. Les responsables de secteur travaillent à l'heure actuelle à une optimisation des déplacements, qui passera par une refonte des sous-secteurs.

Des décisions devront probablement être prises en termes de modalités de remboursement.

- **Clément MUSSEAU** note que les tarifs de l'aide à domicile pratiqués par des services privés ou associatifs sont plus élevés. Pourquoi ne pas augmenter les tarifs ?

- **Sophie PUYO** explique que les tarifs pratiqués sont ceux qui sont fixés par le Département.

- **Madeleine LAPEYRE** évoque l'ouverture de nouveaux services sur le territoire et demande quel est l'impact sur le CIAS.

- **Sophie PUYO** explique qu'elle ne dispose pas d'éléments pour évaluer l'impact de la concurrence sur l'activité du service. Le Département ne communique pas de données sur les plans d'aide octroyés sur le territoire.

Mis à part un dossier en 2014, il n'y a pas eu de rupture de contrat pour changer de prestataire.

- **Madeleine LAPEYRE** indique que les personnes qui ont des besoins en termes d'accompagnement à domicile sont prêtes à payer pour que les prestations soient assurées.

- **Olivier DUBERNET** nuance ce point de vue et note que la majorité de la population âgée du territoire a des ressources plutôt faibles.

- **Daniel SAINT-MARC** indique que des usagers quittent le service.

- **Viviane DURANTAU** souligne la part importante des prestations en chèques emploi-service, même si le niveau de prestation n'est pas le même.

- **Olivier DUBERNET** précise que les personnes ne bénéficient pas dans ce cas de formations adaptées, à l'exception de celles qui complètent leur activité en chèques emploi-service.

- **Clément MUSEAU** indique que l'ADMR et le GCSMS de Caudrot comptent de 2 à 3 salariés sur le territoire.

- **Olivier DUBERNET** évoque le projet d'implantation d'un nouveau prestataire sur Captieux. Une rencontre a eu lieu hier avec les représentants de la commune de Captieux, qui souhaitent qu'une offre complémentaire à celle du CIAS puisse être offerte. Cette complémentarité reste à définir.

- **Madeleine LAPEYRE** s'interroge sur les besoins de ce secteur. Sont-ils plus élevés à Captieux qu'ailleurs ?

- **Olivier DUBERNET** indique que l'assistante sociale du CLIC, Louise DROUSSE, intervient depuis la semaine dernière sur le territoire. Ses permanences sont les suivantes :

- le mardi matin et le mercredi après-midi sur Bazas,
- 1 jeudi matin sur 2 à Captieux ou à Grignols.

Olivier DUBERNET demande à ce qu'une information soit diffusée aux communes.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **ADOpte** le projet de budget du CIAS pour l'année 2016.

III- RAPPORT N°2 : VOTE DU BUDGET DU SAAD 2016

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 070 548,91 €** répartie ainsi :

- section de fonctionnement : 2 064 800,79 €,
- section d'investissement : 5 748,12 €.

PRESENTATION DU BUDGET SAAD			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	2 064 800,79	2 025 341,00
	investissement	5 748,12	2 694,81
REPORTS 2015	en fonctionnement (002)	0,00	39 459,79
	en investissement (001)	0,00	3 053,31
		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	2 064 800,79	2 064 800,79
	investissement	5 748,12	5 748,12
	TOTAL	2 070 548,91	2 070 548,91

➔ **Dépenses afférentes à l'exploitation courante :**

Sophie PUYO explique que les dépenses évoluent de 17,28 % du fait principalement de la ligne 6288 – autres, qui permet de garder des crédits en réserve et la ligne 6283 – prestation de nettoyage à l'extérieur, le ménage des bureaux du CIAS ayant été confié à un prestataire privé car le recrutement d'un agent en contrat aidé n'a pas été satisfaisant.

article		budget+DM2015	réalisé 2015	budget 2016	Δ en %	observations
6061	eau et assainissement	4000€	161,88€	4000€	0,00%	
6062	énergie, électricité	7000€	314,12€	5000€	-28,57%	
6062	produits d'entretien	4000€	39,76€	5000€	25,00%	
6064	fournitures administratives	38000€	3928,66€	39000€	1,04%	
6068	autres fournitures	000€	000€	000€		
6063	alimentation	2000€	000€	500€	-75,00%	
6066	fournitures médicales	7000€	7651,82€	7000€	-9,09%	EP
6068	autres achats non stockés	000€	109,66€	000€		
6251	voyages et déplacements	107000€	107215,65€	114000€	6,54%	
6261	frais de franchise	8200€	9112,78€	9200€	12,20%	
6262	frais de télécommunication	8500€	8478,36€	8900€	4,71%	création d'un réseau par Orange
6283	prestation de nettoyage à l'extérieur	10000€	10824,5€	30000€	185,71%	nettoyage des bureaux par un prestataire
6288	autres	5000€	115,73€	14999,98€	290,00%	
Total groupe 1: dépenses afférentes à l'exploitation courante		188500€	188508,2€	16249,98€	17,28%	

➔ Dépenses de personnel :

Elles diminuent de 4,25% du fait du départ à la retraite de 3 agents.

Les besoins en personnel de remplacement sont estimés à 12 ETP.

La rémunération des astreintes a été revalorisée (34,85 € pour le samedi et 43,38 € pour le dimanche et les jours fériés, contre 18 € précédemment). Le coût prévisionnel est estimé à 10 051 € (contre 6 500 € en 2015).

La revalorisation du point d'indice a été intégrée au 1^{er} juillet pour la totalité.

L'assurance statutaire représente 99 261 € et la cotisation au CNAS s'élève à 12 047,71 €.

article		budget+DM2015	réalisé 2015	budget 2016	Δen%	observations
62111	personnel administratif	000€	000€	30000,00€		remboursements MAD 2015 et 2016
6227	frais d'actes et de contentieux	000€	000€	6000,00€		contentieux d'un agent au TA
6332	allocation logement	6400,00€	6339,19€	6500,00€	1,58%	
6333	participation des employeurs à la formation professionnelle	000€	000€	1000,00€		
6336	cotisation aux fonds pour l'emploi hospitalier	33000,00€	30573,52€	30000,00€	-9,09%	
6338	autres impôts	37000,00€	3537,75€	4000,00€	8,11%	
64111	rémunération principale	1045500,00€	1042019,16€	881000,00€	-15,73%	3 départs à la retraite
64112	NBI, supplément familial	12800,00€	12210,44€	12000,00€	-6,29%	
64113	prime de service	000€	000€	100000,00€		R regroupé avec le 64111 en 2015
64116	indemnités de préavis et de licenciement	11650,00€	11648,28€	000€	-100,00%	
64131	rémunération principale	389000,00€	386279,22€	370000,00€	-4,88%	12 EIP
64138	autres indemnités	3400,00€	1437,80€	000€	-100,00%	
6416	emplois d'insertion	21850,00€	21904,40€	32500,00€	48,74%	2 agents en CAE
64511	URSAF	132000,00€	130027,96€	76000,00€	-42,42%	
64513	caisses de retraite	000€	000€	16500,00€		
64514	ASSEDIC	000€	000€	26000,00€		
64515	CNACL	105500,00€	105423,19€	79000,00€	-25,12%	
64518	cotisations aux autres organismes sociaux (CNP, CNAS, RPPH)	107800,00€	108778,04€	120000,00€	11,32%	
6475	médecine du travail	3700,00€	4335,68€	6000,00€	62,16%	
Total groupe 2: dépenses de personnel		1876300,00€	1875514,68€	1796500,00€	-4,23%	

➔ **Dépenses afférentes à la structure :**

A l'article 6558 figure la participation au RPDAD (56 896 €).

Des régularisations d'heures d'APA et d'aide sociale sont inscrites à l'article 6588 – autres (24 181,57 €).

article		budget+DM2015	réalisé 2015	budget 2016	Δen%	observations
6135	locations mobilières	000€	799,92€	1900,00€		duplicateur
614	charges locatives	99000€	99000€	99000€	000%	loyer de Captieux
61521	entretien bâtiments	000€	3680€	5000,00€		
61561	informatique	9000,00€	6793,30€	2400,00€	-73,38%	dépenses ventilées sur le 61561 et le 6135
61568	autres	7000,00€	64843€	5000,00€	614,29%	
6161	multirisques	17900,00€	178953€	4400,00€	145,81%	assurances RC+bâtiment
6182	documentation générale	5000,00€	48900€	5000,00€	000%	
6184	concours divers (cotisations)	2000,00€	182,26€	2000,00€	000%	
6188	autres frais divers	20800,00€	24747€	20000,00€	-2,44%	
627	services bancaires	4000,00€	17,25€	4000,00€	000%	
6541	créances admises en non valeurs	4000,00€	79,15€	5000,00€	2500%	
6558	quotes-parts de résultat sur opérations d'un autre groupement	56092,00€	56091,47€	56896,00€	1,48%	cotisation RPDAD
6588	autres	000€	000€	26000,00€		régularisations APA, ASPH, ASPA
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	000€	1,64€	000€		
673	titres amulés sur exercices antérieurs	7221,00€	7214,15€	1000,00€	-86,19%	
678	autres charges exceptionnelles	60405,00€	60444,81€	5000,00€	-99,17%	
68112	immobilisations corporelles	23700,00€	23700,00€	269481€	13,71%	
Total groupe 3: dépenses afférentes à la structure		142089,00€	138150,18€	106800,81€	-25,50%	
TOTAL GENERAL		2156889,00€	2152165,63€	2064800,79€	-4,27%	

- **Michelle LABROUCHE** évoque la question du retrait du service du RPDAD.

- **Olivier DUBERNET** souligne que la question n'est pas si simple ; il faut peser le pour et le contre avant de prendre une décision.

- **Sophie PUYO** a fait part de ce débat au directeur du RPDAD. Le retrait du CIAS du Bazadais du RPDAD ne serait pas sans conséquence pour le Réseau, le CIAS étant le service le plus important. La cotisation au Réseau englobe les coûts de maintenance du logiciel informatique. On bénéficie également de formations qui ne sont pas dispensées par le CNFPT. Le RPDAD répond à des appels à projets pour le compte de ses membres, ce qui permet la mise en œuvre d'actions innovantes, financées par des subventions (actions de prévention, smartphones...). Il faut donc bien mesurer l'impact pour le service en cas de sortie du Réseau. Quoi qu'il en soit, l'économie ne sera pas de 57 000 € du fait des charges qui devront être assumées directement par le CIAS.

- **Olivier DUBERNET** propose que soient constitués 3 groupes de travail :

- portage de repas,
- maintien du service dans le RPDAD,
- accueil de jour sur le territoire.

Les membres du CIAS pourront se positionner sur ces groupes de travail.

- **Clément MUSSEAU** demande si des aides peuvent être sollicitées auprès de l'ARS.

- **Sophie PUYO** explique que les modalités de financement sont différentes de celles accordées aux services associatifs ou privés.

- **Olivier DUBERNET** évoque la mise en place de la Conférence des financeurs dans le cadre de la loi de décembre 2015. Elle a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie.

Le CIAS peut se positionner sur différentes actions.

➔ En recettes :

83 076 heures ont été réalisées en 2015. Par prudence, l'activité prévisionnelle a été estimée en baisse de 2,27% (81 228 heures).

Les recettes diminuent globalement de 4,27% :

- le tarif de l'APA progresse de 2,54% passant de 20,89 € à 21,42 €, mais la diminution prévisionnelle d'heures engendre une baisse des produits de la tarification de 1,19% ;
- la subvention d'équilibre diminue de 8,88% passant de 324 373 € à 295 566 €.

article		budget+DM2015	réalisé 2015	budget 2016	Δen%	observations
731211	aide médicale - handicapés - quote-part autres ESMs	0,00€	126 161,59€	0,00€		
731111	département personnes âgées	1 164 411,00€	1 084 037,42€	1 159 680,00€	-0,41%	
733211	Département handicapés dotation FAM	0,00€	111 164,87€	0,00€		
733218	Département handicapés dotation globale autres ESMs	132 812,00€	0,00€	136 725,00€	2,99%	
73412	usagers personnes âgées	154 616,00€	142 119,25€	154 800,00€	0,12%	
73421	usagers personnes handicapées	15 646,00€	15 789,47€	15 466,00€	-1,21%	
7348	usagers - autres secteurs	106 348,00€	99 987,23€	113 066,00€	6,32%	
7388	autres financeurs	166 638,00€	164 213,17€	140 049,00€	-15,98%	
Total groupe 1: produits de la tarification		1 740 471,00€	1 748 073,00€	1 719 775,00€	-1,19%	
article		budget+DM2015	réalisé 2015	budget 2016	Δen%	observations
705	prestations de services	5 485,00€	5 631,70€	0,00€	-100,00%	remboursements MAD 2015 et 2016
7488	autres	324 373,61€	324 374,00€	295 566,00€	-8,88%	subvention d'équilibre
6419	remboursements sur rémunérations du personnel	20 000,00€	46 645,69€	10 000,00€	-50,00%	
6479	remboursements sur autres charges sociales	0,00€	245,10€	0,00€		
Total groupe 2: autres produits relatifs à l'exploitation		349 858,61€	376 855,49€	305 566,00€	-12,68%	
778	autres produits exceptionnels	56 728,00€	56 728,40€	0,00€	-100,00%	
Total groupe 3: produits financiers et produits non encaissables		56 728,00€	56 728,40€	0,00€	-100,00%	
002	excédent reporté	9 840,39€	9 840,39€	39 489,79€	301,00%	
TOTAL GENERAL		2 156 888,00€	2 185 585,28€	2 064 800,79€	-4,27%	

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **ADOpte** le projet de budget du SAAD pour l'année 2016.

IV- RAPPORT N°3 : AUGMENTATION DU TARIF HORAIRE DE L'AIDE A DOMICILE

Le Conseil Départemental de la Gironde a adressé à l'UDCCAS le tarif horaire applicable en 2016 aux membres du Réseau Public Départemental d'Aide à domicile.

Le tarif horaire est arrêté pour l'année 2016 à **21,29 € à compter du 1^{er} janvier**. Toutefois, compte tenu d'une application différée au 1^{er} avril 2016, le tarif horaire unique applicable à cette date est le suivant : **21,42 €**.

Pour mémoire, le tarif en vigueur depuis le 1^{er} mai 2015 était de 20,89 € de l'heure.

Ce prix concerne l'ensemble des heures réalisées en mode prestataire. Les caisses de retraite qui appliquent le tarif CNAV y font exception.

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur l'augmentation du tarif horaire à **21,42 €**. Cette augmentation sera applicable au 1^{er} mai 2016.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres :

⇒ **DECIDE** de porter le tarif horaire de l'aide à domicile à 21,42 € à compter du 1^{er} mai 2016.

V- QUESTIONS DIVERSES

- **Daniel SAINT-MARC** a reçu des aides à domicile du secteur de Bazas qui lui ont fait part d'un certain nombre de doléances. Elles évoquent pêle-mêle des changements de plannings fréquents, une mauvaise gestion de la part d'une responsable de secteur, des distances trop importantes, une absence de gants, des départs de bénéficiaires vers la concurrence, une pression de leur hiérarchie et notamment de la part d'une des deux responsables de secteur, des dates de congés imposées, un manque de dialogue ou une impossibilité de pouvoir s'exprimer.

De même, des remarques ont été faites sur la gestion des appartements vacants au sein de la RPA, sur les remplacements des agents en maladie au sein de ce service...

- **Olivier DUBERNET** est informé de ces doléances. Un petit groupe d'agents est assez actif et un recadrage s'avère nécessaire. Des tensions existent en effet avec l'une des responsables.

- **Sophie PUYO** s'étonne que les agents du service d'aide à domicile puissent porter des jugements hâtifs sur le fonctionnement de la RPA. Il est mis l'accent auprès des agents sur les obligations de réserve et de discrétion, qui ne sont vraisemblablement pas respectées. Certaines aides à domicile ont des attitudes difficiles et revendicatives lors des réunions, qui peuvent déstabiliser les groupes.

- **Jeanine CASTAGNET** insiste sur la nécessité de communiquer car certaines informations permettraient d'apaiser les relations. Il y a sans doute beaucoup d'incompréhension de la part des agents. Néanmoins, certaines remarques nécessitent un recadrage.

- **Daniel SAINT-MARC** évoque malgré tout un mal-être de la part des agents qui doit être pris en compte.

- **Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL** souligne qu'il faut être vigilant car il doit y avoir un problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.